



**COMMUNE  
DE SALVAGNAC**  
81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: [mairie.salvagnac@wanadoo.fr](mailto:mairie.salvagnac@wanadoo.fr)

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 6 novembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux art. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents** : M. MIRAMOND Bernard, M. LECOMTE Olivier, Mme LAGARRIGUE Christel, M. BALARAN Roland, Mme BRUNWASSER Mireille, M. VILLARET Bernard, M. GERAUD Yves, Mme ADDED Régine, Mme HUAN-JAUSSAUD Marie, Mme MASSAT-PETER Frédérique – M. SEGUIGNES Yannick – M BOULZE Bernard.

**Étaient absents** : M. RAYMOND Yves, Mme PRADIER Antoinette, Mme GERMA-LOUBET Candie

**Ont donné procuration** : M. Raymond à M .Boulze ; Mme Pradier à M. Lecomte ; Mme Germa Loubet à M. Miramond.

**Secrétaires de séance** : M. VILLARET Bernard, Mme MASSAT-PETER Frédérique

**A) Présentation de l'étude « ordures ménagères » par M. Georges Paulin,  
Président de la commission des ordures ménagères de la CC VG-PS**

M. G. Paulin est accompagné par Mme Marie Claire Mate, membre de la commission communautaire des OM (Ordures Ménagères). Toutes les études tendent à démontrer l'augmentation des charges financières inhérentes au traitement des ordures ménagères. L'objectif de cette rencontre est de préparer les mesures nécessaires pour anticiper et atténuer le plus possible ce coût pour la collectivité avec comme principaux outils le tri sélectif et l'adéquation des charges de fonctionnement avec les besoins de la population. M. G. Paulin nous informe que les bennes de ramassage reviennent en moyenne à moitié vide de leur tournée. Il paraît donc logique d'envisager un espacement des passages des camions. La discussion porte sur les différences de besoin entre le centre du village et les environs. Il semble se dégager un consensus sur une collecte tous les quinze jours pour les ordures ménagères (par semaine dans le village) et une collecte tous les mois pour le tri sélectif. Le contrat avec l'entreprise doit bientôt être renégocié.

Par ailleurs, la loi oblige le respect de mesure visant à protéger les éboueurs des dangers squelettiques du port de lourdes charges. Il devient obligatoire pour les collectivités de s'équiper de poubelles à roulette, une pour le tri, une pour les ordures. La discussion porte sur les avantages et les inconvénients de ce changement, des choix possibles.

En ce qui concerne le tri, M. G. Paulin met en avant la nécessité de poursuivre l'effort d'information, d'incitation au tri. La population de Salvagnac l'est déjà puisque grâce au tri et au compostage, elle produit moitié moins d'ordures que la moyenne nationale. L'accent est mis sur le compostage des déchets fermentescibles. L'arrivée d'une déchèterie sur la commune devrait permettre de prévoir des possibilités de compostage collectif, de traitement des déchets verts et sur la suggestion de M. O. Lecomte de bennes où l'on peut déposer sa poubelle de tri sélectif si besoin.

M. G. Paulin rappelle que le coût de traitement (hors collecte) est de 75 € (environ 158 € pour 2020) pour les ordures ménagères courantes, alors qu'il n'est que de 25 € pour les ordures recyclables quand elles sont triées. Il propose de développer le compostage individuel puisque sauf sur le cœur du village de Salvagnac la grande majorité des habitations disposent d'un jardin assez grand. Des dispositions d'encouragement pourraient être proposées et ainsi éviter une augmentation de la redevance.

Mme M. Brunwasser et Mme R. Added rappellent l'importance de sensibiliser le public à consommer des produits avec moins d'emballage. M. O Lecomte considère qu'une pression devrait s'exercer auprès de l'industrie agro-alimentaire.

M. B. Villaret souhaite que les décisions que prendra la commission des ordures ménagères ne soient pas simplement commandées par des considérations budgétaires, mais intègrent la dimension écologique afin d'être mieux comprises par la population, en particulier le « puçage » des nouveaux containers peut permettre une gestion plus individualisée.

Nous profitons de la présence de M. G. Paulin pour qu'il nous expose **le rapport sur le prix et la qualité des eaux 2014 en tant que président du SIAEP Moyenne vallée du tarn.**

En moyenne, nous consommons 95 m<sup>3</sup> d'eau par an et par foyer, 10 % de plus cette année en raison d'un été très chaud. Le prix de l'eau a augmenté l'an dernier en raison de gros travaux de modernisation : nouvelle usine de traitement, construction de 4 châteaux d'eau qui permettent de constituer des réserves supplémentaires en cas de panne ou de pollution des eaux du Tarn (un jour de réserve) et de desservir Lisle sur Tarn par gravité. L'usine coûte 13,5 M€, la rénovation du réseau s'élève à 5.5 M€ portant le total à 19 M€. M. Paulin indique que la population augmente mais la consommation d'eau diminue, le réseau est rentable à 78 %. Un plan sur 5 ans va permettre d'éliminer les canalisations en plomb sur les communes de Rabastens et de Lisle sur Tarn . M. Paulin rappelle que les employés du SIAEP sont d'astreinte jour et nuit et interviennent immédiatement en cas de problème sur le réseau.

## **B) ORDRE DU JOUR :**

### **1) M. le Maire demande l'approbation du CR du CM du 10 septembre 2015**

12 voix pour, 3 voix contre. M. Boulze explique son opposition par le fait que l'intervention de M. Y. Raymond, en début de séance précédente n'a pas été retranscrite. M. le Maire répond qu'il s'en est expliqué avec M. Raymond.

## **2) Personnel municipal : modification des heures, recrutement, stagiairisation et heures supplémentaires**

Mme M. Brunwasser propose de « stagiairiser » M. M. Martins (coordinateur périscolaire) un an sur un poste à 30 heures (temps réellement effectué par cet employé), condition nécessaire pour pouvoir le titulariser et maintenir son salaire. Même démarche pour 3 employées en Contrat Emploi Avenir à qui sera proposée une année obligatoire avec le statut de stagiaire avant titularisation. Ces mesures, si elles sont acceptées par les employées, devraient prendre effet à la fin de leur contrat.

Mme C. Lagarrigue indique qu'une employée a 100 heures supplémentaires à prendre. Elle propose 50 heures de ménage et 50 heures payées.

Une personne qualifiée a été recrutée avec l'aide de pôle emploi pour 20 heures en CEI pour un an en complément pour les jeudis et vendredis.

Depuis qu'un responsable est en place, la gestion du personnel est mieux assurée : moins d'absence, pas d'heures supplémentaires.

Voté à l'unanimité

## **3) Loyer du magasin VIVAL**

Les travaux touchent à leur fin avec un coût global de 77 454€ TTC L'emprunt contracté est de 54000 euros. Le loyer actuel est de 274 euros, M. le Maire propose de l'augmenter à 580 euros.

Adopté à l'unanimité

## **4) Nouveau plan de circulation « rue du Soleihat et chemin de la Péchique »**

Pour des raisons de dangerosité sur le haut de la rue de la Péchique, il est proposé de la mettre en sens unique en descendant dans sa partie haute. Le passage en sens inverse se fera par la rue du Soleihat en montant qui sera également en sens unique. Le virage sera revu pour atténuer le dénivelé.

M. le Maire informe que le panneau des Barrières a été avancé avant le chemin de Régagnac sur la RD 5 pour faire ralentir les véhicules à 50 km/h et permettre la constructibilité de certaines parcelles en zone A2 du PLU (Plan local d'Urbanisme).

## **5) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

M. le Préfet propose le regroupement complet entre Tarn et Dadou, CORA et CCVG-PS soit 63 communes et 69196 habitants.

La Communauté des Communes VG-PS a pris une position appelant à rester dans la configuration actuelle et d'accueillir après analyse économique des communes qui souhaitent quitter Tarn et Dadou pour rejoindre notre Communauté de Communes. Ceci impliquerait une scission de Tarn et Dadou.

Les mairies concernées doivent donner leur avis avant le 18 décembre 2015.

Le schéma sera arrêté par le préfet le 31 mars 2016 et mis en place le 31 janvier 2017.

## **6) Tarifs énergétiques**

Le SDET propose de faire bénéficier les collectivités publiques, qui ne sont pas soumises à cette obligation de marché, du résultat de leur démarche de mise en concurrence.

Le Conseil Municipal a accepté de participer à cette opération qui va permettre une baisse de nos tarifs. Suite à ce marché de fournitures d'énergie, c'est EDF qui a été retenu comme fournisseur d'électricité.

## **7) Mutuelle santé et prévoyance**

Reporté en raison de l'absence de Mme Nicole Lutsen.

## **8) Point sur les travaux de l'école**

Les travaux prévus dans la première phase sont pratiquement achevés. M. le Maire lit un courrier d'un pépiniériste de Salvagnac qui pose la question du choix des entreprises pour les espaces verts. M. le Maire précise d'abord que le marché de construction ne comprend que l'engazonnement, le projet d'arborisation ne sera arrêté qu'après usage par l'école des espaces nouveaux. La mairie adhère à l'association Arbres et Paysage Tarnais qui fournit des plans à 50 centimes d'euro et assure un suivi des plantations. Ce tarif est possible grâce à des subventions. Tous les habitants de la commune peuvent en profiter. Les pépiniéristes peuvent se rapprocher de l'association pour travailler avec elle et indirectement avec la commune.

Les travaux de l'école ont coûté 135000 euros subventionnés à 70 % environ par l'état, la région et le département.

M. le Maire indique également que les ventes du terrain des Barrières et la maison Faure ont été réalisées pour un montant de 115.000 €.

## **9) Projet de Poste communale**

La Poste prépare la mise en place sur Salvagnac d'un facteur-receveur avec un véhicule (électrique) à demeure. L'amplitude horaire d'ouverture sera diminuée.

## **C] QUESTIONS DIVERSES**

1) Le trésor public propose l'admission en non-valeur d'une somme de 600 euros correspondant à des créances d'habitants de la commune insolvable ou partis sans laisser d'adresse. 1000 euros étaient prévus sur le budget 2015 à cet effet  
Accepté à l'unanimité

### **2) Don de la collection de Maître Carbone**

Il s'agit d'une très belle collection de minéraux et fossiles. Afin de la mettre en valeur, M. le Maire propose de demander conseil au Musée de Gaillac pour le stockage et l'exposition à la mairie de Salvagnac.

### **3) Terrain ex-Cambournac :**

Ce terrain a été acheté l'an dernier pour créer un chemin de randonnée vers les Sourigous et permettre le passage d'une canalisation d'eau potable. Il reste une grande partie de parcelle inutile pour les besoins municipaux. M. le Maire propose de la louer ou de la vendre. Il prendra contact avec des personnes intéressées pour finaliser la

proposition.

4) La maison de retraite Petite Plaisance a acheté l'ancienne Poste afin d'y installer une maison partagée. Les travaux seront terminés en fin d'année. La question de l'accès handicapés est en cours de réflexion avec les services de la Mairie.

Il est demandé que les dispositions de ces accès handicapés soient élaborés en cohérence avec ceux qui seront nécessaires en particulier pour les commerces de la Grand'Rue avant réfection de la traversée du village prévue en 2016.

### **D] TOUR DE TABLE**

1) Olivier Lecomte pose la question sur l'avancement des travaux sur les vestiaires du terrain de foot : M. le Maire répond qu'il faut attendre l'intervention des services de la communauté de commune.

2) M. Yves Géraud pose la question de la réfection des trottoirs

M. le Maire répond que nous allons pouvoir démarrer les travaux sur les trottoirs dans le cadre du prochain budget.

3) M. Yannick Séguignes nous informe qu'il a pris l'initiative d'organiser une soirée sur l'épargne éthique et solidaire qui aura lieu le vendredi 27 Novembre 2015 salle du Billard à 19 h dans le cadre du mois de l'Économie Sociale et Solidaire. Il a le soutien de l'équipe municipale majoritaire et espère que cette information permettra aux Salvagnacois de se familiariser avec les outils de financement de projets économiques collectifs ou utiles socialement et localement.

4) Mme Frédérique Massat demande si l'Office du Tourisme continuera à fonctionner en 2016. M. le Maire répond que les locaux vont être rénovés pour accueillir l'office du tourisme si l'office de Gaillac maintient sa présence et les associations qui en ont fait la demande (secours catholique, le ballon voyageur).

5) Mme Marie Huan-Jaussaud demande des nouvelles du lotissement. M. le Maire répond que les nouveaux plans vont être envoyés. Mme Mireille Brunwasser n'a pas eu de nouvelles visites malgré l'assistance d'un agent commercial.

6) M. Bernard Villaret nous informe des « Vies de Jardin » à St Urcisse dimanche 8 novembre.

7) M. Bernard Boulze fait part d'une demande émanant de la fleuriste pour utiliser le local voisin. M. le Maire répond que les travaux d'ouverture entre les deux pièces pourront être envisagés à la fin des travaux du Vival.

8) Mme Mireille Brunwasser pose la question de la poursuite des travaux de l'école. M. le Maire répond qu'elle sera portée par la communauté de communes pour qui c'est une priorité.

La séance est levée à 0h15

